

Maxou info

Bulletin du conseil municipal

Bulletin Municipal Juin 2015

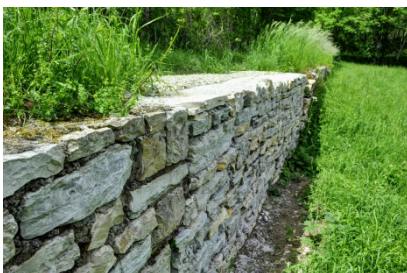
1. Le point sur les décisions du conseil

- Vote du taux des taxes

En séance du 8 avril 2015, le conseil municipal a voté une faible évolution de 2 % des taux d'imposition des trois taxes locales (habitation, foncier bâti et non bâti) ceci pour compenser, en partie, les baisses de dotations annoncées qui ne permettaient pas de maintenir les investissements engagés et ne pas trop grever le budget des familles.

- Travaux réalisés :

- ✓ Chemin du Bardayrol
- ✓ Chemin de la Douzine



Le mur de soutènement a été consolidé afin d'éviter son effondrement et de

permettre l'écoulement des eaux pluviales ainsi que le passage des engins agricoles.

- ✓ Cimetière de Maxou



Un échange de parcelles entre un particulier et la mairie a permis de réaliser des travaux

destinés à maintenir le cimetière hors d'eau en cas de pluies torrentielles et de prévoir une éventuelle extension.

- Projets en cours :

- ✓ Salle des fêtes

Le choix a été fait de conserver l'implantation actuelle de la salle des fêtes en y apportant des améliorations. Une étude commandée au SDAIL (Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot) permettra d'effectuer des travaux d'isolation thermique, phonique, de remise aux normes (notamment accès handicapé) et d'agrandissement.

- ✓ Un nouveau règlement de location de la salle des fêtes actuelle est établi. Il est applicable pour les associations et particuliers et consultable sur le site de la mairie. Les responsables de la location sont Gisèle DESTRUËL et Jean-Luc VIVIER.

- ✓ Fleurissement du village.

La municipalité a signé une convention avec les serres de la ville de Cahors afin d'acquérir à moindre coût les fleurs et plants pour le fleurissement de la commune.

2. Des informations importantes

- DAE : défibrillateur automatisé externe

Deux défibrillateurs sont installés sur la commune (cimetière de Brouelles et salle des fêtes de Maxou). Une information publique sur son fonctionnement aura lieu mardi 23 juin à 20H30 à la salle des fêtes.

La présence de tous est souhaitée.

- Mesures relatives à la protection de l'environnement et au risque d'incendie-écobuage

Par arrêté du 5 juillet 2012, la réglementation concernant les conditions de brûlage de végétaux et déchets végétaux dans le département est la suivante :

-interdiction permanente faite aux particuliers, ainsi qu'aux collectivités, de brûler les déchets végétaux provenant de leurs parcs et jardins au titre du règlement sanitaire départemental.

-l'interdiction d'allumer des feux de chantier sauf pour l'élimination sur place de bois infestés par des insectes xylophages (termites etc.) au titre du code de l'environnement et du plan départemental d'élimination des déchets du BTP.

Il est rappelé que **tout brûlage** de feu de végétaux est **interdit** dans le département du 15 juin au 15 septembre (période que la préfète a la faculté d'étendre en cas de besoin) sauf dérogation pour des motifs agronomiques ou sanitaires.

- Prévention des risques d'incendies de forêt

Le code forestier (articles L. 322-1 et suivants) rend le débroussaillage obligatoire dans certaines conditions autour des habitations et des voies de communication.

Sauf très rares exceptions, les incendies sont toujours d'origine humaine que ce soit par accident, par imprudence, par manque de vigilance ou par malveillance.

Il est du devoir de chacun de respecter les règles pour éviter tout départ de feu.

- Préparation de la rentrée scolaire

Pour les nouveaux élèves de primaire à la rentrée de Septembre 2015 : pensez à procéder à l'inscription administrative de votre enfant en mairie et à remplir le formulaire de demande de transport scolaire (avant le 3 juillet) si besoin.

- L'eau : les syndicats nous informent

Etat du réseau, entretien

Le bilan par l'ARS pour l'exercice 2013, indique que l'eau est d'excellente qualité (6 prélèvements réalisés sur MAXOU). Il est à noter une diminution de la consommation d'eau en 2013 de 2.36% par rapport à 2012, due à une meilleure

gestion des utilisateurs et aux conditions climatiques, plutôt pluvieuses pour ces dernières années.

Moyenne par habitants et par jour = 140 litres.

Le rendement du réseau est en baisse, compte tenu des fuites dues à l'ancienneté du réseau. Un plan d'actions de rénovation pourrait s'imposer et voir les tarifs de l'eau augmenter.

- SYDED : développer le compostage

Le compostage est un procédé de dégradation naturelle à partir de déchets du jardin et de cuisine. Sa pratique est économique et environnementale (réduction de 50Kg de déchets par an et par habitant).

Le SYDED propose des kits de compostages individuels au prix de 20€ (voir bon de commande ci-joint).

3. Evènements à venir

- Repas de quartier : Brouelles, Moncio, Naussac, Tuileries, Mas Roux : dimanche 28 juin à la fontaine de Brouelles
- Fête votive 4 et 5 juillet
- Vide grenier : 23 août
- Concert « églises et patrimoine » : 4 août à Brouelles.

(La configuration de l'église de Maxou ne permet plus de recevoir des manifestations publiques de plus de 50 personnes, compte tenu des exigences de sécurité selon la loi en vigueur - accueil des personnes à mobilité réduite, évacuation).

- Journées du patrimoine : 20 septembre. Toute personne volontaire est bienvenue pour participer à l'organisation (contacter la mairie).

Contact :

Site internet: www.maxou.info

E-mail : mairie.de.maxou@wanadoo.fr